



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.13

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Thierry RAFAZINE pouvoir à Mme Monique PONS, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG : COEUR DE VILLE - DEPLOIEMENT D'ECLAIRAGES PUBLICS

Exposé :

Dans le cadre du projet cœur de ville, la ville a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour la conception et la réalisation d'un éclairage des sites suivants :

- le parvis de l'orée du parc,
- le sente reliant le parc à la rue Jean Jaurès,

- le sente reliant la route de Fronton au futur parking.

Le principe d'aménagement est illustré dans le document annexé.

Globalement, le projet nécessite l'extension de 300ml de réseau avec la mise en place de 8 candélabres de 4 mètres sur les cheminements et 3 candélabres de 4.5 mètres sur le parvis.

Chaque candélabre est équipé de boîtiers permettant l'éclairage pour des manifestations festives.

Le choix définitif du candélabre dans l'esprit du parc se fera dans le cadre du projet définitif.

La conception de cet éclairage s'inscrit dans la démarche du respect de l'environnement et la biodiversité conciliant la réduction de la pollution lumineuse et les économies d'énergie. Des extinctions seront programmées.

Le plan de financement de l'avant-projet est le suivant :

Montant total de l'opération	104 484 € TTC
- FCTVA SDEHG	16 240 €
- Participation SDEHG	41 250 €
- Reste à charge communal	46 994 €

Décision :

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. MANERO, Sixième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de valider le principe de l'aménagement tel que décrit ci-avant.

Article 2 : de valider le plan de financement ci-rapportant avec un reste à charge pour la commune d'un montant de 46 994 €.

Article 3 : de financer cette dépense sur son budget de fonctionnement par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 4 557 € sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2.5 %, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

